



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BEAUCE-NORD  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE  
SAINTE-MARIE

**Objet : Règlement numéro 432-06-2023**

#### **AVIS PUBLIC**

Avis public est par la présente donné par la soussignée, madame Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, qu'à la séance ordinaire du 20 juin 2023, il a été adopté le règlement portant le numéro 432-06-2023 et intitulé « **Règlement numéro 432-06-2023 concernant l'attribution de pouvoirs additionnels à la direction générale de la MRC de La Nouvelle-Beauce – Abrogeant le règlement numéro 365-09-2016** ».

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité et de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Sainte-Marie, le 22 juin 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nancy Labbé".

Nancy Labbé  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

NL/hl